

# FORMULAIRE DE RÉPONSE

## Occupation Des Territoires Pour un Québec fort de ses communautés



### Instructions

1. Après avoir lu le document de consultation disponible sur le site [www.territoires.qc.ca](http://www.territoires.qc.ca), répondez aux questions de consultation en inscrivant vos réponses dans l'espace prévu.
  2. Une fois complété, acheminez le formulaire par courriel ou par la poste.
    - Par courriel : enregistrez le formulaire sur votre ordinateur puis envoyez-le à l'adresse [consultation@territoires.qc.ca](mailto:consultation@territoires.qc.ca)
    - Par la poste : imprimez le formulaire et postez-le à cette adresse  
Solidarité rurale du Québec – Consultation  
85, rue Notre-Dame, bureau 204  
Nicolet (Québec) J3T 1V8
- Commentaires et information : [consultation@territoires.qc.ca](mailto:consultation@territoires.qc.ca) ou (819) 293-6825

## Coordonnées

(vous devez vous identifier, autrement votre formulaire ne pourra pas être compilé)

**Prénom et nom :**

**Frédéric Michaud, directeur général**

**Caroline Marchand, directrice de l'aménagement**

**Adresse :**

**40 route de la Grande-Ligne, Victoriaville, G6T0E6**

**Courriel :**

[frederick.michaud@mrc-arthabaska.qc.ca](mailto:frederick.michaud@mrc-arthabaska.qc.ca)

[Caroline.marchand@mrc-arthabaska.qc.ca](mailto:Caroline.marchand@mrc-arthabaska.qc.ca)

**Nom de l'organisation :**

**Municipalité régionale de comté d'Arthabaska**

## Partie I : CONTEXTE ET DÉFIS

### Des défis à relever

Avant de répondre, veuillez vous référer à la section 2 du document de consultation « Des défis à relever » aux pages 9 à 14.

### Question de consultation

Question 1 :	Est-ce que vous partagez les grands défis qui interpellent l'avenir des territoires, tels qu'exposés dans le document de consultation?
--------------	--

### Votre réponse

(Inscrivez votre réponse dans la section encadrée)

Réponse :

Les répercussions de la réduction de main-d'œuvre est un défi qui est susceptible de toucher également la MRC d'Arthabaska. À ce titre, la difficulté à trouver une relève pour les entreprises agricoles et manufacturières, dans un contexte où l'économie de la MRC est basée sur le manufacturier, pourrait éventuellement entraîner une baisse de productivité, du niveau de vie, etc.

L'adaptation des services et la valorisation de l'apport des plus de 65 ans : C'est connu, la population de la MRC d'Arthabaska, tout comme celle de l'ensemble du Québec, est vieillissante. Le vieillissement de la population peut être un facteur de décroissance démographique surtout dans les plus petites municipalités (départ des personnes âgées vers les villes plus importantes). D'un autre côté, en entreprise, ces personnes possèdent souvent une grande connaissance. Il faut donc veiller à la rétention de ces ressources qualifiées et s'assurer que leur savoir soit transmis à une relève afin de maintenir l'efficacité de nos entreprises et organisations. De fait, inciter les personnes de plus de 65 ans à rester sur le marché du travail pourrait adoucir la pénurie de main d'œuvre à venir.

La lutte à la dévitalisation des communautés : Quelques municipalités de la MRC sont considérées comme étant dévitalisées. L'objectif de la MRC en ce sens est de travailler de pair avec ses municipalités afin de trouver des voies de consolidation et de développement reposant sur leurs atouts propres tout en assurant un développement régional cohérent bénéficiant à l'ensemble du territoire et ayant nécessairement des retombées positives pour les municipalités dévitalisées ou en voie de dévitalisation.

Le décrochage scolaire : Bien que certains besoins en main d'œuvre ne soient pas comblés le taux d'assistance-emploi ne décline pas. Cet état de fait démontre que la rareté de main d'œuvre n'est pas une garantie d'emploi lorsque l'on est sans qualification. La hausse de l'assistance-emploi chez les

jeunes est attribuable pour une grande part au décrochage scolaire. C'est pourquoi, la MRC d'Arthabaska a décidé de collaborer concrètement avec la Commission scolaire des Bois-Francis et ses autres partenaires du milieu à favoriser la persévérance scolaire menant à une première diplomation.

L'accès aux nouvelles technologies, notamment à Internet : Il s'agit effectivement d'un élément fondamental pour le bon fonctionnement des entreprises en milieu rural, pour le maintien des entreprises et résidents actuels sur le territoire ainsi que pour l'attrait de nouveaux résidents et entreprises.

## Des acquis à considérer

Avant de répondre, veuillez vous référer à la section 3 du document de consultation « Des acquis à considérer » à la page 15.

### Questions de consultation

Question 2a :	Dans l'ensemble des acquis qui positionnent avantageusement le Québec et les territoires, quels sont les plus importants?
Question 2b :	Quels autres acquis devraient aussi être reconnus pour leur importance sur le plan de l'occupation des territoires?

### Votre réponse

(Inscrivez votre réponse dans la section encadrée)

#### Question 2a

Un immense potentiel en vent et en soleil et des réserves exceptionnelles en eaux douces, en terres agricoles de grande qualité et en ressources forestières.

De grands pans du développement du Québec dans les dernières décennies se sont réalisés autour des ressources naturelles de nos territoires. Le Québec est bien sûr riche de ses ressources qui lui sont des atouts inestimables. Il est à ce titre important de veiller à une utilisation judicieuse de celles-ci. Il est donc opportun de tendre vers une exploitation durable de ses ressources.

Un réseau d'éducation et d'universités bien réparti sur le territoire.

Dans l'économie du savoir, il est très important de s'assurer de l'accès à la formation. L'accès à des formations souples et adaptées aux réalités des régions et des gens qui y habitent sont des facteurs contribuant à la réussite de ceux qui s'inscrivent dans ces parcours de formation.

Des engagements significatifs de plusieurs organisations et institutions en faveur du développement durable et des initiatives innovantes en marche dans plusieurs communautés.

L'innovation est et a toujours été une des pierres angulaires du développement et du maintien de la vitalité des communautés. Plusieurs initiatives intéressantes voient le jour en matière de développement durable au Québec. Mais, on est tout de même loin de pouvoir affirmer que le Québec est un leader mondial en ce domaine. Une fois mis de côté l'hydroélectricité et les sacs réutilisables de la SAQ, trop peu de faits nous distinguent.

Des chantiers entrepris pour expérimenter et entrevoir des perspectives d'avenir (projets pilotes, laboratoires ruraux, projets ACCORD, consultations sur le climat, le pétrole, etc.).

En effet, en se concertant avec les régions, il est possible de créer une dynamique amenant de nouvelles perspectives de développement, tirant profit des forces et avantages locaux.

### Question 2b

Un acquis important du Québec réside dans sa population. La situation démographique du Québec est effectivement préoccupante. Il n'empêche que bien souvent la solution à un problème se trouve à même ce problème. Ainsi lorsque l'on traite des défis démographiques du Québec, nous ne devrions pas mettre de côté les acquis des gens qui habitent les territoires. Dans cette optique, une cellule importante du milieu étant la famille, on doit s'interroger sur la place qui est laissée à cette dernière.

# Une interdépendance à valoriser

Avant de répondre, veuillez vous référer à la section 4 du document de consultation « Une interdépendance à valoriser » aux pages 16 à 18.

## Questions de consultation

Question 3a :	Comment peut-on valoriser la complémentarité entre la métropole et les régions, entre les milieux urbains et les milieux ruraux?
Question 3b :	Comment valoriser l'apport des différentes communautés du Québec?

## Votre réponse

(Inscrivez votre réponse dans la section encadrée)

Réponse :

### Question 3a

Les MRC, par leur rôle de premier plan en aménagement du territoire, valorisent la complémentarité entre villes et campagnes. Entre autres, dans le cas de la MRC d'Arthabaska, le Schéma d'aménagement et de développement prévoit un concept d'aménagement allant en ce sens.

La complémentarité entre les régions métropolitaines et les autres régions peut s'avérer difficile lorsque les pouvoirs sont concentrés dans les premières. La décentralisation, accompagnée des ressources qui y sont nécessaires, peut être une façon d'atteindre une plus grande complémentarité entre les métropoles et les régions.

D'autre part, dans une économie axée de plus en plus vers le savoir, l'accès aux nouvelles technologies de l'information devient vital. Les régions, pour devenir complémentaires aux métropoles, doivent donner le même accès à ces technologies. Par exemple, Internet haute vitesse devient un outil de développement primordial.

D'un autre côté, il faudrait aussi se pencher sur le rôle de la couverture de l'information régionale dans le paysage médiatique, notamment son développement ainsi que son rapprochement et sa réciprocité avec le milieu urbain. Il faudrait ainsi en arriver à trouver de nouvelles idées pour valoriser l'information régionale et pallier à la sous-représentation des régions dans les médias d'information.

Pour régler une partie des problèmes relatifs à la perte de main d'œuvre, rediriger une partie des nouveaux arrivants vers les régions pourrait être vu comme une solution. Toutefois, il faut faire en sorte que les régions deviennent plus attrayantes pour ces clientèles. L'accès aux nouvelles technologies de l'information pourrait être considéré, de même qu'une meilleure intégration des immigrants dans leur communauté d'accueil.

Autant les milieux urbains que ruraux ont avantage à développer une forte complémentarité.

### Question 3b

Compte tenu du contexte de la MRC d'Arthabaska, cette question a été étudiée sous l'angle de l'apport des communautés immigrantes et des personnes âgées aux communautés.

Dans un contexte de vieillissement de la population, l'immigration pourrait devenir à plus ou moins brève échéance un facteur de développement des entreprises en raison des nombreux départs à la retraite à prévoir.

Il est donc important dès aujourd'hui de bien positionner les régions pour en faire une destination de choix pour les immigrants, en misant sur :

- la qualité de vie;
- les technologies de l'information;
- les organismes communautaires œuvrant dans ce milieu;
- les emplois disponibles.

L'intégration à la communauté, dans le respect et la reconnaissance des réalités immigrantes, devient alors cruciale pour la rétention de ces personnes. Le milieu communautaire peut alors être d'une très grande aide. Un autre défi est, dans ce même contexte de valeurs, de mettre à contribution les nouveaux arrivants dans le développement des communautés.

Il en est de même pour les personnes âgées, particulièrement pour adoucir la réduction du bassin de main d'œuvre. Les travailleurs âgés, par leurs connaissances acquises, peuvent constituer de très bons mentors pour les nouveaux employés. Ainsi, ces connaissances nécessaires au bon fonctionnement des entreprises ne seront pas perdues.

Pour les personnes les plus âgées, le maintien à domicile peut devenir un élément intéressant pour le tissu social d'une communauté. Il faut alors s'assurer qu'elles puissent bénéficier dans leur communauté des services qui leur sont nécessaires, dans le but qu'elles résident le plus longtemps possible chez elles. Certains programmes d'aide, le programme « Logements adaptés pour aînés autonomes » de la Société d'habitation du Québec par exemple, pourraient être élargis. Entre autres, il faudrait valoriser les soins à domicile et les aidants naturels. Certains services, tel que le transport collectif, peuvent faire partie de la solution. Il existe un autre défi auquel les communautés doivent faire face, soit l'aménagement de centres pour les personnes âgées. À ce niveau, des choix sont à faire afin de s'assurer que les personnes hébergées dans ces centres restent le plus près possible de leur milieu d'origine, tout en bénéficiant de soins de qualité.

## Partie II : orientations et propositions

### Une vision et des principes à partager

Avant de répondre, veuillez vous référer à la section 5 du document de consultation « Une vision et des principes à partager » et à la section 6 « Des leviers pour faire la différence » aux pages 20 à 23.

### Questions de consultation

Question 4a :	Êtes-vous en accord avec la vision et les grandes orientations qui visent le développement durable et l'occupation dynamique des territoires?
Question 4b :	Quels sont les aspects qui méritent d'être renforcés et dans quels sens?
Question 4c :	La dénomination occupation des territoires soulève beaucoup de questionnement et de réticences. Seriez-vous d'accord pour désigner ce projet autrement? Quelle serait votre proposition?

### Votre réponse

(Inscrivez votre réponse dans la section encadrée)

Réponse :

#### Question 4a

La vision énoncée repose sur des principes similaires à celle adoptée par la MRC d'Arthabaska : « *Une MRC à caractère entrepreneurial avec une vision proactive de son développement, où cohabitent villes et campagnes, créatrices de richesses et de vitalité... pour un avenir durable.* ». Nous sommes donc en accord avec les principes qui sous-tendent cette vision.

Pour ce qui est des assises de la vision, notons que la modulation et la décentralisation vont de pair. Toutefois, la décentralisation doit s'accompagner des ressources et moyens nécessaires à une saine opérationnalisation de celle-ci. D'autre part, les communautés doivent s'orienter vers une plus grande diversification afin d'être moins vulnérables.

#### Question 4b

Les principes présentés, les valeurs et les assises de la vision ont tous leur importance. Mais encore une fois nous devons mentionner que la modulation des politiques et des orientations gouvernementales pourraient permettre, par exemple en matière d'aménagement du territoire, une plus grande marge de manœuvre pour développer des stratégies et des solutions adaptées aux régions, prises en charge « par le bas ».

La Municipalité régionale de comté d'Arthabaska estime également que la recherche d'équité doit être mise de l'avant, notamment afin d'obtenir une répartition adéquate pour tous en matière d'accès aux services de

santé et à l'éducation. Cela viendrait rendre les régions plus compétitives, leur permettant ainsi de construire une meilleure assise sur laquelle bâtir leur développement.

#### Question 4c

Effectivement la notion d'occupation du territoire peut soulever des questionnements et réticences, entre autres parce que ce terme a historiquement été utilisé pour décrire des territoires occupés par des forces armées, ou des territoires sous le contrôle de forces ou pouvoirs exogènes. Malgré cette affirmation nous croyons que la terminologie d'occupation du territoire, lorsque bien définie, est très représentative de l'enjeu auquel les régions doivent et devront faire face.

## Les propositions

Avant de répondre, veuillez vous référer à la section 7 du document de consultation « Les propositions » aux pages 24 à 28.

## Questions de consultation

Pour chacune des grandes orientations, des propositions sont soumises :

Question 5a :	Est-ce que certaines propositions pourraient être bonifiées ou ajoutées?
Question 5b :	Quelle proposition est selon vous la plus importante?
Question 5c :	À partir de la mission qui est la vôtre, comment votre organisation peut-elle s'engager? Que peut-elle faire de plus, <u>ou différemment</u> , pour contribuer?

## Votre réponse

(Inscrivez votre réponse dans la section encadrée)

Réponse :

### Question 5a

Dans la première orientation, l'adoption de plans d'urbanisme axés sur la densification et la proximité des services, pourrait être bonifiée ou précisée selon le cas en prévoyant des programmes incitatifs pour la valorisation des friches urbaines ou des anciens bâtiments industriels (par exemple, en faire des sites à développer de façon prioritaire; une fois ces sites consolidés, il serait possible de poursuivre les éventuels développements ailleurs).

Toujours relativement à la première orientation, lorsque que l'on traite d'inciter à la rénovation du parc immobilier vieillissant et encourager la réhabilitation et la reconversion des bâtiments ayant une valeur patrimoniale; il pourrait, entre autres, être opportun de voir à ce que les programmes de rénovation de la Société d'habitation du Québec soient plus accessibles (certaines personnes auraient vraiment besoin de ces programmes, mais elles ne répondent pas aux critères). D'autre part, ces programmes de rénovation pourraient être étendus à des travaux liés à des bâtiments patrimoniaux. En effet, à l'heure actuelle, il existe peu d'aide pour les propriétaires désirant conserver un bâtiment important pour l'histoire et le sentiment d'appartenance d'une communauté. Ce dernier sentiment, important pour la vitalité d'une municipalité, peut être alimenté par la préservation des bâtiments importants pour les citoyens, d'une part, mais également par l'attention et le souci que l'on met de l'avant lors de l'intégration de nouvelles constructions dans les secteurs patrimoniaux, notamment des centres-villes. Cela permet de préserver une signature architecturale locale et peut même, dans certains, venir freiner l'étalement urbain des fonctions commerciales.

Aussi pour favoriser le recours aux matériaux québécois écologiques (bois notamment), il serait souhaitable de préconiser une révision du Code national du bâtiment à cet effet.

Dans la deuxième orientation, lorsqu'il est question d'encourager le développement à long terme des énergies renouvelables à fort potentiel, dans un contexte où la structure des prix de l'énergie est peu incitative à leur déploiement, il faudrait à notre avis aussi miser sur la recherche et l'innovation dans le développement de nouveaux produits liés à ces marchés.

Sur le plan de la main d'œuvre il est souhaitable d'encourager l'emploi et le développement des compétences dans les industries vertes (recyclage, énergies, efficacité énergétique). Il faut cependant être en mesure de développer des programmes de formation adaptés aux besoins des entreprises en ce domaine

#### Question 5b

Favoriser la prise en charge locale de nouveaux leviers de développement (énergie, transport, environnement, aménagement), leviers que les citoyens feront leurs. Cela passe par une valorisation des acquis, des savoirs faire, de l'innovation, de la créativité que l'on trouve en région. Cela passe également par le truchement de la culture et de la connaissance des territoires.

#### Question 5c

Compte tenu de ses compétences légales actuelles, le rôle de la MRC d'Arthabaska se concentre naturellement du côté de l'aménagement durable du territoire. Il ne faut pas non plus oublier que la MRC est considérée comme le berceau du développement durable. En ce sens, il existe une synergie régionale qui pourrait être mise de l'avant pour développer de nouveaux produits ou de nouvelles technologies en environnement. En partenariat avec son centre local de développement (la Corporation de développement économique des Bois-Francs), qui est un organisme découlant de la MRC chargé du développement économique, la MRC peut aménager son territoire de façon à favoriser cette synergie (parcs industriels verts, transport collectif, etc.).

Les MRC ne peuvent désormais plus s'en tenir à un rôle d'approbation et d'élaboration réglementaire. Les MRC ont manifestement un important rôle à tenir en tant que lieu central d'échanges et de concertation intermunicipale. Par leur proximité des citoyens, leur compétence en aménagement et en développement économique (par le biais des CLD) et le fait qu'elles sont un lieu de concertation pour des municipalités partageant un même territoire d'appartenance, les MRC sont les mieux placées pour être le pivot du développement des territoires.

En ces ères de multiplication des moyens de communication, les rencontres et échanges en climat de confiance demeurent toujours le meilleur moyen de parvenir à la compréhension mutuelle, qui favorise le développement et la réalisation d'idées et de projets fédérateurs.

## Commentaires et réflexions supplémentaires

(Inscrivez vos commentaires et réflexions supplémentaires dans la section encadrée)

Commentaires et réflexions :

# Merci d'avoir contribué à cette consultation

## Pour acheminer votre formulaire :

- Par courriel : enregistrez le formulaire sur votre ordinateur puis envoyez-le à l'adresse [consultation@territoires.qc.ca](mailto:consultation@territoires.qc.ca)
- Par la poste : imprimez le formulaire et postez-le à cette adresse  
Solidarité rurale du Québec – Consultation  
85, rue Notre-Dame, bureau 204  
Nicolet (Québec) J3T 1V8

## Commentaires et information :

Site Internet : [www.territoires.qc.ca](http://www.territoires.qc.ca)  
Courriel : [consultation@territoires.qc.ca](mailto:consultation@territoires.qc.ca)  
Téléphone : (819) 293-6825

**Demeurez informé des suites de la démarche en vous abonnant à notre fil de nouvelles en [cliquant ici](#).**